

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE
DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES



*Rapport d'Activités
2003 et Priorités 2004*

Version du 30/11/2008

SOMMAIRE

I- <u>OBJECTIF ET PRIORITES DE L'ANNEE 2003</u>	3
II- <u>CONTEXTE DE L'EXECUTION DU BUDGET 2003</u>	3
2.1 Enjeux financiers et planning de passation	4
2.2 Dispositif d'application du cadre réglementaire	4
2.3 Outils de gestion	5
III . <u>RESULTATS GLOBAUX</u>	5
3.1- La passation des marchés	5
3.2 L'approbation des marchés	6
3.3 L'exécution financière des marchés	7
3.4 La commande de bons de carburant DMP	8
3.5 Suivi de l'exécution des marchés	9
IV- <u>LES ACTIVITES D'APPUI A L'EFFICACITE DES MARCHES PUBLICS</u>	10
4.1 La réforme des Marchés Publics	10
4.2 Le fonctionnement des services déconcentrés de la DMP	12
4.3 La formation des partenaires du système des marchés publics	12
4.4 Revue analytique du système des marchés publics	13
4.5 Banque de données des prix de référence	13
4.6 Le nouveau journal des Marchés Publics	14
4.7 La création du site Internet de la DMP	14
4.8 Coordination et encadrement des procédures	15
4.9 Actualisation et diffusion des procédures et outils de gestion	17
4.10. Encadrement des opérations relatives à la sortie de guerre	17
4.11 Renforcement de la transparence	18
4.12 Les contraintes	18
V- <u>PROGRAMME D'ACTIVITE 2004</u>	19
5.1 Contexte	19
5.2 Réforme des marchés publics	19
5.3 Mise en place d'un dispositif accompagnant le processus de sortie de crise et de reconstruction	20
5.4 Mise en place du SIGMAP	20
5.5 Formation et renforcement des capacités	21
5.6 Déconcentration des marchés publics	21
5.7 Autres mesures d'appui à l'efficacité globale des marchés publics	21
5.8 Les moyens	22

I OBJECTIF ET PRIORITES DE L'ANNEE 2003

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2003 s'inscrit dans le contexte général de sortie de crise que reflète le budget de cette année dans son ensemble. Un tel contexte impose plus de rigueur et de discipline dans l'exécution budgétaire et un recours plus accru aux procédures de marchés publics.

En outre, la perspective de la mise en œuvre d'un programme national de reconstruction bénéficiant d'appuis financiers intérieurs et extérieurs, commande la recherche d'une plus grande efficacité des procédures. Il s'agira de contribuer avec célérité, rigueur et transparence à l'exécution d'un tel programme afin d'accroître le rendement des fonds investis.

Par ailleurs, l'année 2003 devrait être marquée par la mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics. Cette réforme met en place des innovations importantes sur les plans réglementaire et institutionnel. Il apparaît nécessaire en conséquence, que les résultats de la réforme et le nouveau dispositif qui en découle, soient largement diffusés auprès des acteurs publics mais également des partenaires privés et de la société civile.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, la Direction des Marchés Publics (DMP) a organisé du 12 au 14 février 2003 un atelier bilan de la gestion 2002. L'analyse diagnostique établie a conduit à la proposition d'un programme d'activité 2003 qui s'articule autour des priorités suivantes :

- ◆ Mise en oeuvre des résultats de la réforme des marchés publics
- ◆ Renforcement de la coordination et de l'encadrement des procédures
- ◆ Actualisation et diffusion des procédures et outils de gestions
- ◆ Mise en œuvre d'un programme de formation et de renforcement des capacités
- ◆ Mise en place d'un mécanisme de suivi des marchés approuvés
- ◆ Poursuite de la déconcentration des marchés publics
- ◆ Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics

II CONTEXTE DE L'EXECUTION DU BUDGET 2003

Le contexte de l'exécution du budget 2003 au regard des procédures de marchés publics prend en compte les enjeux financiers, le cadre réglementaire ainsi que les outils de gestion

2.1- Enjeux financiers et planning de passation

Les enjeux financiers de la passation des marchés publics s'évaluent à un montant brut de 130,6 milliards de F CFA au titre du budget de l'Etat (hors communes et secteur parapublic). Ce chiffre correspond au montant cumulé des lignes soumises à l'obligation de passer un marché public. Toutefois, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, cette obligation est exemptée pour 25% des dotations représentant 8,4 milliards de F CFA. En outre, pour contribuer à l'assainissement des finances publiques, un montant de 29,8 milliards de F CFA a été réservé en vue de couvrir les besoins financiers des marchés approuvés antérieurement à l'exercice 2003. Il en résulte un montant net de 92,4 milliards de F CFA de crédits devant faire l'objet de la passation de nouveaux marchés publics au cours de cette gestion 2003.

2.2. Dispositif d'application du cadre réglementaire

La nécessité de mettre en place un cadre réglementaire adapté à l'environnement actuel de la gestion des finances publiques à savoir l'exécution du budget d'assainissement a conduit à l'élaboration des textes suivants :

- L'arrêté interministériel n°0059/ME-MIE/MEMEF du 09 mai 2003 portant fixation des seuils de passation et d'approbation des marchés de l'Agence de Gestion des Routes(AGEROUTE) ;
- La note 671/MEMEF/DGBF/DMP/10 du 19 juin relative aux modalités d'exécution des crédits budgétaires au titre de l'année 2003 en ce qui concerne les marchés. Ce texte fixe l'ordre de prise en charge des marchés, les dispositions en matière de passation et d'approbation de nouveaux marchés et les nouvelles dispositions en terme d'exemption des procédures.
- La note 520/MEMEF/DGBF/DMP/SRET/10 du 30 juillet 2003 relative aux conférence de programmation et de réservation.
- La note 1831/MEMEF/DGBF/DMP/34 du 21 novembre 2003 relatives aux procédures de passation et d'approbation des marchés et clôture budgétaire.

Ces textes visent à traduire dans les faits l'objectif d'assainissement des finances publiques assigné au budget 2003 en privilégiant la prise en charge des engagements antérieurs. Ils précisent également les dispositions nécessaires à prendre en vue d'une exécution efficiente des crédits dans les délais requis, tout en indiquant les différentes dates de clôtures budgétaires.

2.3. Outils de gestion

En vue de l'exécution des crédits soumis à la passation des marchés, la DMP a assisté durant l'exercice budgétaire les administrateurs de crédits et les responsables de projets dans l'élaboration de plannings de passation des marchés. Ces plannings constituent un instrument de gestion prévisionnelle et de maîtrise des délais des opérations liées à la passation et à l'approbation des marchés.

Dans le cadre de l'assistance qu'elle apporte aux administrateurs de crédits et les responsables de projet, le DMP a entrepris d'actualiser les dossiers d'appels d'offres existants et d'élaborer de nouveaux dossiers d'appels d'offres pour les certains secteurs notamment le matériel biomédical, l'informatique lourd.

III. RESULTATS GLOBAUX

Les résultats globaux de l'année 2003 seront analysés sur la base du niveau d'activité en matière de passation des marchés publics, d'approbation des marchés et d'exécution financière des marchés approuvés.

3.1. La passation des marchés

3.1.1 Analyse par mode de consultation

Les résultats enregistrés au cours de l'année 2003 font apparaître une hausse du rythme de lancement des appels d'offres de 21,5%. En effet, 520 appels d'offres ont été lancés en 2003 contre 428 en 2002.

Tableau N°1 : Répartition des appels d'offres selon le type de consultation

Type	Appel d'offres ouverts	Appels d'offres restreints	TOTAL
Travaux	191	59	250
Fournitures <i>Dont Carburant</i>	160	60 40	220 40
Prestations	44	6	50
TOTAL	395	125	520

3.1.3 Les commandes par la procédure dérogatoire de gré à gré

Le nombre de demandes de gré à gré autorisées au cours de l'année 2003 est de 163 pour un montant total de 19,8milliards de FCFA contre respectivement 240 demandes autorisées pour 73,6 milliards de F CFA en 2002.

Ce montant s'explique pour l'essentiel par le marché relatif à la construction de la Maison des Députés, d'un montant global de 10,5 de F FCFA.

3.2 L'approbation des marchés

L'approbation des marchés enregistre une baisse 69,8% en 2003 par rapport à l'année 2002. Pour l'ensemble de l'année, les résultats évalués à 66,7 milliards de F CFA d'approbation des marchés publics traduisent les effets de la crise socio-politique sur les activités de passation des marchés publics sur les financements intérieurs et extérieurs. Ce niveau d'approbation assez bas s'explique également par la mise en place tardive du budget de l'Etat. Les procédures de passation et d'approbation des marchés étant naturellement longues (90 jours aux mieux des cas), cette mise en place tardive du budget de L'Etat n'a pas permis à la grande partie de ces procédures d'arriver au stade d'approbation. Ainsi donc 14,8 milliards de F CFA ont été réservés ou enregistrés (dont un montant de 8,9 milliards de F CFA pour le budget de l'Etat) et n'ont pas encore fait l'objet d'approbation.

Tableau N°2 : Caractéristique des marchés approuvés selon le mode de passation

Mode	Montant en Milliards de F CFA	Proportion en %
Appel d'offres ouvert	36,3	54,4
Appel d'offres restreint	9,7	14,5
Gré à Gré	20,7	31,0
Dont		
- Lettre Valant Marché	7,6	11,4
- Convention	1,1	1,6
- Concession	0,0	0,0
- Avenant	2,4	3,6
TOTAL	66,7	100,0

Il est à relever que 7,6 milliards de F CFA représentant 11% des marchés approuvés ont été consacrés à l'achat de véhicules administratifs au cours de l'année 2003.

Les marchés passés par appel d'offres ouverts représentent plus de la moitié (54,4%) des marchés approuvés contre 31,0% pour les marchés passés par gré à gré et 14,5% pour les marchés passés par appels d'offres restreints. Pour la gestion 2003 les procédures concurrentielles l'emportent sur les procédures dérogatoires.

3.3 L'exécution financière des marchés

Le montant des crédits réservés pour la prise en charge des dépenses sur marchés au Titre du budget de l'Etat s'établit à 52,4 milliards de F CFA. Ce montant se répartit comme suit : 30,9 milliards de F CFA au titre du TRESOR, 1,2 milliards de f CFA au titre des DONNS et 20,3 milliards de F CFA au titre des EMPRUNTS.



Ces réservations ont été exécutées en terme d'ordonnancement à hauteur de 36 milliards de F CFA au niveau des DAAF ; soit 68,7% de taux d'exécution. Ces ordonnancements ont été pris en charge par le Comptable Assignataire à concurrence de 34,8 milliards de F CFA, soit un taux d'ordonnancement de 66,4%.

Tableau 3 : Exécution budgétaire des marchés au cours de l'exercice 2003 (en milliard de FCFA)

	Source de Financement			
	TRESOR	DON	EMPRUNT	TOTAL
RESERVATIONS DE CREDITS 2003	30,9	1,3	20,3	52,4
ENGAGEMENTS 2003	27,8	0,6	7,6	36,0
ORDONNANCEMENTS 2003	27,2	0,5	7,1	34,8
RESERVATIONS NON ORDONNANCEES	3,7	0,7	13,2	17,7

3.4. La commande de bons carburant DMP

3.4.1 les appels Offres de carburant

Au cour de l'année 2003, le service carburant a enregistré quarante (40) appels d'offres relatifs à la fourniture de carburant pour un montant global de sept milliards cent trente-deux millions cent neuf milles sept-cent quarante-six francs CFA (7 132 109 746 F CFA) pour les différentes structures qui ont un budget supérieur à vingt millions (20 000 000 F CFA). Après ouverture et jugement de ces appels offres de fourniture de carburant, nous avons une remise totale de cent soixante-six millions huit cent quatre-vingt deux milles trois cent vingt six francs CFA (166 882 126 F CFA) soit 2,34% de rabais sur l'ensemble des appels offres jugés.

3.4.2 La commande de bons carburant DMP

Au cours de l'année 2003, quatre(4) commandes de carburant ont été passées par la procédure centralisée pour un montant cumulé de 1,9 milliards de F CFA..

Il faut cependant noter que d'énorme problèmes d'approvisionnement ont été constatés cette année dus essentiellement aux retards de paiement des commandes par le trésor public.

3.5. Suivi de l'exécution des marchés

3.5.1 Résiliation

Tableau 4 : Situation des résiliations en 2003

L'exercice 2003 a vu l'instruction de 92 dossiers de résiliation avec les résultats suivants :

	Demande	Traitées	Résilié avec faute	Résilié sans faute	Observation
Travaux	79	60	24	36	Marchés du CI-PAST
Fournitures	11	03	03	00	
Prestations	02	02	02	00	
Total	92	65	29	36	

Les marchés résiliés sans faute concernent principalement le projet CI-PAST. Ces marchés devaient s'exécuter dans la partie nord du pays sous occupation

3.5.2 Avenant

Pour l'exercice 2003, la sous-direction a instruit 100 dossiers d'avenants avec les résultats suivants :

Tableau 5 : Avenants approuvés

	Avec incidence financière	En cours	Sans incidence financière	Total
Travaux	23	04	36	63
Fournitures	05	00	20	25
Prestations	04	00	08	12
Total	52	04	64	32

3.5.3 Arbitrage

La Direction a été saisie pour neuf (9 cas). Cet examen a porté neuf requêtes de nature différentes à savoir le délai d'exécution, la confiance en l'Etat, le non paiement de l'avance et des problèmes de responsabilité.

IV LES ACTIVITES D'APPUI A L'EFFICACITE DES MARCHES PUBLICS

4.1 La réforme des Marchés Publics

Des actions ont été posées par l'équipe de la réforme pour la finalisation des quatre composantes ci-après :

- Cadre juridique et réglementaire ;
- Organisation institutionnelle et Développement des outils de mise en œuvre des procédures ;
- Formation, renforcement des capacités et développement des ressources humaines ;
- Renforcement des moyens et performances du système.

4.1.1 Cadre juridique et réglementaire

a) Finalisation et adoption du projet de code des marchés publics

L'ensemble des résultats juridiques et institutionnels de la réforme du système des marchés publics a été adopté au cours de l'atelier technique du 15 mai 2003, avec les partenaires compétents, à la suite de la mission institutionnelle effectuée par le Centre de Commerce International (CCI/OMC/CNUCED).

Ensuite, une lecture finale du projet de code a été effectuée par l'équipe de projet afin d'obtenir une version définitive du document. Celle-ci a été validée par l'ensemble des partenaires de la réforme au cours d'une séance de travail présidée par le Directeur Général du Budget et des Finances. Le projet de communication pour l'adoption du code en Conseil des Ministres a été transmis au Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

b) Rédaction des textes d'application du nouveau code des marchés publics

Le projet de décret portant code des marchés publics étant en voie de signature, et dans la droite ligne de la finalisation du volet juridique de cette réforme, il importait que soient créées les conditions d'une bonne mise en œuvre de l'ensemble des résultats de la réforme par la mise en place des textes d'application. Il a donc été fait appel à un consultant juriste, spécialiste en organisation administrative. Ce dernier a entamé l'élaboration des textes que sont les décrets connexes et les arrêtés d'application du nouveau code des marchés publics ainsi que la rédaction du code annoté.

c) Rédaction finale des documents types d'appel d'offres et du texte relatif à la réglementation des conventions de concession

Dans le cadre de l'appui dont bénéficie la réforme des marchés publics de la part de l'Union Européenne, celle-ci a procédé au recrutement au niveau international d'une

consultante juriste dont la mission est la rédaction finale des cahiers types (CCAG, CCAP, CCTG et CCTP) et la proposition à l'équipe de la réforme d'un texte sur les conventions de concession.

La consultante a pris service à la fin du mois de novembre.

4.1.2 Organisation institutionnelle et Développement des outils de mise en œuvre des procédures :

La mission institutionnelle qui devait finaliser les aspects du code restés en suspens a été effectuée par le Centre de Commerce International (CCI/OMC/CNUCED) qui a fait des propositions sur ces questions. Ses recommandations ont permis à l'équipe de la réforme de faire des ajustements par rapport aux observations du Gouvernement, et en tenant compte des principes et pratiques acceptés à l'échelle internationale en matière de marchés publics. L'ensemble des résultats juridiques et institutionnels a été adopté au cours de l'atelier technique du 15 mai 2003 dont il est question plus haut.

Les conclusions sur les principales questions en suspend et notamment celles qui ont fait l'objet d'observations du Gouvernement ont été adressée à ce dernier sous la forme d'une note. Ces questions ont par la suite été finalisées par l'ensemble des partenaires de la réforme au cours d'une séance de travail présidée par le Directeur Général du Budget et des Finances et transmises au Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances à travers le projets de communication en conseil des Ministres. Il s'agissait essentiellement du schéma fonctionnel du nouveau système des marchés publics, des principaux acteurs et leurs rôles, du contrôle, des sanctions et de l'audit dans les marchés publics.

Tout ce travail a reçu l'approbation des bailleurs de fond et surtout de la Banque Mondiale lors de la dernière revue analytique de la gestion des dépenses publiques.

4.1.3 Formation, renforcement des capacités et développement des ressources humaines

Le cabinet chargé de l'exécution de cette composante a démarré sa mission le 15 mai 2003, lors de l'atelier technique d'adoption des résultats juridiques et institutionnels de la réforme. Il a ensuite procédé à l'élaboration de questionnaires à soumettre aux différents acteurs du système en vue de la collecte des informations qui permettront la mise en place de plans de formation adéquats. Ces questionnaires ont été distribués à la plupart des structures concernées dont la Direction des Marchés Publics. Les informations ont permis au cabinet de proposer un plan de formation qui a été validé par l'équipe de projet assistée du service formation de la DMP. Il a ensuite proposé des termes de référence pour la formation des formateurs et des fiches pédagogiques. Ces documents seront validés lors d'une séance de travail.

Coordination de la réforme : *recherche de financement auprès de l'Union Européenne*

Des séances de travail ont eu lieu entre la Direction des marchés publics et le représentant de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire afin de faire un état des lieux en ce qui concerne l'avancement des différents projets devant bénéficier d'un appui financier de la structure. Après avoir fait un point des mesures correctives déjà entreprises, Il avait été noté que la DMP était la structure qui avait le plus avancé dans la réalisation de ces mesures. Néanmoins, des stratégies d'actions avaient été retenues pour les points à améliorer et dont l'accord de principe a été acquis pour le financement.

4.2 Le fonctionnement des services déconcentrés de la Direction des Marchés Publics

A la suite des évènements du 19 septembre 2002, le personnel de la Direction Régionale des Marchés publics de la Vallée du Bandama à Bouaké a réintégré le dispositif au niveau central et est actuellement installée au 19ème étage de la tour F de la cité financière. La Direction Régionale des Montagne n'a pu s'ouvrir effectivement.

Seule la Direction Régionale du haut Sassandra fonctionne effectivement sur son territoire.

Néanmoins, à partir d'Abidjan les Directions Régionales des Marchés publics de la Vallée du Bandama et des Montagnes gèrent les dossiers des zones relevant de son ressort territorial. Dans ce cadre, des appels d'offres ont été lancés, des visites de chantiers et des rencontres avec les responsables des structures de leurs zones ont été effectuées.

4.3 La formation des partenaires du système des marchés publics

Au cours de l'exercice 2003, la DMP a organisé deux séminaires de formation des acteurs locaux des Directeurs des Affaires Administratives et Financières. Elle a également participé à un séminaire piloté par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF)

Séminaire de formation des acteurs locaux

En collaboration avec la mission d'Appui à la Conduite des Opération municipales, la Direction des Marchés Publics a organisé du 16 au 28 juin à l'institut International de l'Afrique de l'Ouest (IIAO), un séminaire de formation des acteurs locaux sur le thème : enjeux, principes et procédures de passation des marchés

Séminaire de formation des directeurs des affaires administratives et financières (Daaf).

Du 9 au 12 décembre 2003, s'est tenu au Golf Hôtel, un séminaire de formation à l'intention des DAAF et de leurs collaborateurs chargés des marchés publics sur le thème : Marché Public et Exécution Budgétaire.

La DMP a saisi cette opportunité pour informer les DAAF sur le nouveau système des marchés publics. Les thèmes abordés à cet effet portent sur les innovations juridiques et institutionnelles, le schéma fonctionnel et la détermination des seuils, les principaux acteurs et leurs rôles.

Séminaire de formation organisée conjointement avec la DGBF

Associé à la Direction des Politiques et Synthèses, la CRAF a conduit des missions sectorielles de formation et de sensibilisation à l'endroit des Administrateurs de Crédits en zone non assiégée.

4.4 La Revue Analytique du système des marchés publics.

Une revue analytique du système des marchés publics, a été organisée à l'initiative conjointe de la Banque Mondiale et du Gouvernement. Cette revue a permis de faire un état des lieux pour apprécier et évaluer les besoins d'amélioration du système des marchés publics, dans son organisation, ses procédures et son fonctionnement.

La revue a donné lieu à des recommandations qui vont se traduire par un plan d'action afin de corriger les dysfonctionnements constatés en complément de la réforme en cours du système des marchés publics.

4.5 Banque de données des prix de référence

La Banque de données des prix de référence, est un important outil de gestion dans le cadre de l'assainissement des Finances Publiques. Elle est destinée à être un repère en matière de prix pour l'ensemble de l'Administration ivoirienne pour l'élaboration du budget de l'Etat et un outil de prévention des distorsions liées à l'absence de concurrence, notamment dans les cas de commandes par entente directe.

La phase opérationnelle de l'étude, conduite par le BNETD, a démarré en novembre 2002, suite à la réunion du Comité de Pilotage créé à cet effet et impliquant les représentants de l'ensemble des acteurs concernés par le projet.

La méthodologie d'identification des biens basée sur la nomenclature budgétaire a été adoptée. Les items des trois modules (module 1 :fournitures et équipements ; module 2 : prestation de services et le module 3 : travaux) ont fait l'objet de

validation provisoire par la DMP, le BNETD et les différentes structures des domaines concernés

La Banque de Données des Prix de Référence entame sa phase d'élaboration des prix passant par la phase d'enquête sur le terrain. A cet effet, six fiches d'enquête relatives aux trois modules (module 1 : fournitures et équipements, module 2 : prestation de service, module 3 : travaux) ont été élaborées et ont fait l'objet d'une validation provisoire par les équipes projet DMP/BNETD et les différentes structures concernées.

4.6 Le nouveau journal des Marchés Publics

La Direction des Marchés Publics, animée par un souci permanent de rigueur, de transparence et d'équité dans le traitement des candidats, a mis à la disposition des opérateurs économiques et des acheteurs publics un nouveau Journal des Marchés Publics. Il s'agit d'un véritable outil d'information, de communication, de formation, de rigueur et de transparence du système des Marchés Publics. Il est riche et diversifié dans son contenu, plus convivial et attrayant dans sa forme.

Le premier numéro a vu le jour le vendredi 27 juin 2003. Contrairement à l'ancien journal, celui-ci retrace l'ensemble des activités de la Direction des Marchés Publics liées aux fonctions de Préparation, de Passation, d'Approbation et d'Exécution. Ainsi, les consultations restreintes autorisées, les marchés de gré à gré autorisés, les avenants autorisés, les marchés résiliés avec ou sans faute sont désormais publiés.

Cet nouvel outil permet également de rendre les instruments juridiques et réglementaires des Marchés Publics plus accessibles au public cible. Il permet également de rendre compte de tous les actes et décisions de gestion de la DMP et d'offrir un cadre d'expression à tous les acteurs du système des Marchés Publics.

Le Nouveau Journal des Marchés Publics est produit selon une fréquence décadaire et Chaque trimestre, le journal fera l'objet d'un supplément dans le cadre de numéros spéciaux traitant notamment des règles et procédures et des contributions diverses.

4.7 Création du site Internet de la DMP

La DMP dispose désormais d'un site Internet à l'occasion de la revue analytique de la passation des Marchés Publics. La création de ce site répond à un besoin en information et de communication sur l'environnement, la réglementation, les procédures et les résultats des marchés publics en Côte d'Ivoire. Ce site n'est pas totalement opérationnel.

4.8 Coordination et encadrement des procédures

4.8.1 Coordination et encadrement des procédures

La célérité et l'efficacité des procédures de passation des marchés résultent d'une bonne coordination des interventions des différents acteurs de la chaîne. Le rôle de coordination de la DMP a été renforcée dans la conduite des opérations de préparation, de passation et d'approbation des marchés publics. A cet effet, les activités suivantes ont été réalisées :

- (i) organisation de rencontres avec les maîtres d'ouvrages délégués et les maîtres d'œuvres pour arrêter les modalités d'une gestion efficace des procédures ;
- (ii) organisation de rencontres avec les ordonnateurs délégués pour arrêter les priorités et les dispositions pratiques pour la gestion 2004, qui ont été confirmées par lettre circulaire n° 671/MEMEF/D GBF/DMP/10 du Directeur Général du Budget et des Finances ;
- (iii) organisation de conférences et réunions d'information et de sensibilisation de tous les acheteurs publics au respect de la réglementation des marchés publics lors de l'utilisation des fonds publics mis à leurs dispositions ; il s'agit notamment des responsables des collectivités territoriales et des entreprises publiques de droit privé assujetties à la réglementation ;
- (iv) renforcement du dispositif d'assistance et conseil de la DMP aux acheteurs publics, basé sur la désignation de correspondants des différents ministères au sein de la DMP ainsi que la mise à disposition de dossiers d'appel d'offres types, etc.
- (v) Amélioration du fonctionnement des commissions d'ouverture et de jugement des offres, à travers le respect de la composition réglementaire, l'application des règles de quorum,

4.8.2 Assistance aux Conseils Généraux

L'année 2003 marque le début de leurs activités opérationnelles avec la loi 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales et la mise en place de budget de fonctionnement et surtout d'investissement.

Au regard de l'importance des missions assignées aux Conseils Généraux et de la nécessité de se conformer à la procédure de passation des Marchés Publics dans le cadre de l'exécution de leurs crédits, la Direction des Marchés Publics a initié, le 10 juin 2003 à l'Hôtel Ivoire, une conférence d'informations et de sensibilisation à l'intention des acteurs des Conseils Généraux. En outre, un dispositif d'encadrement, composé de 3 Directions Régionales opérationnelles et de 3



missions itinérantes, permet d'assister tous les Conseils Généraux des zones libres dans la conduite de leurs opérations de marchés.

Ainsi, 124 appels d'offres ouverts, portant sur divers chantiers de développement ont été lancés entre le 21 septembre et le 21 décembre 2003:

Tableau 6 : récapitulatif des appels d'offres des conseils généraux

Nature de l'opération	Nombre d'appel d'offres
Pompes et hydraulique villageoises	34
Construction et réhabilitation d'écoles	26
Ouverture et réhabilitation de routes en terre	23
Electrification de villages	18
Equiptement de centres de santé et d'écoles	12
Installation de radio rurale	01

Au vu de ces résultats, il est à noter que l'ensemble des Conseils Généraux est résolument inscrit dans le respect des procédures de passation des Marchés Publics comme mode d'acquisition de biens et services, seul gage d'une bonne sélection d'opérateurs basée sur la qualité et le coût.

4.8.3 Conférences de programmation

Du 4 au 21 août 2003, la Direction des Marchés Publics a organisé des conférences de programmation de la passation et de la gestion des Marchés Publics au titre de l'année 2003 des lignes à marché et des marchés à exécuter en 2003 en liaison avec les ordonnateurs délégués concernés.

Ces conférences ont couvert les lignes soumises aux procédures de marchés publics des différents ministères. Les maîtres d'œuvre intervenant dans les procédures de passation des marchés et le suivi de leur exécution ont été également associés à ces rencontres.

L'exercice a consisté dans un premier temps à esquisser un planning de passation des marchés des lignes concernées pour les phases de préparation et de dépôt des dossiers d'appel d'offres à la DMP, de leur examen et de la publication de l'avis d'appel d'offres, de l'ouverture, d'analyse et de jugement des offres. L'objectif visé était d'assurer l'exécution des crédits dans les délais impartis à l'exécution du budget.

Au terme des premières conférences de programmation organisées par la DMP, le Comité de Direction a recommandé :

- que ce genre de conférence soit institutionnalisé à l'image des conférences budgétaires ;

- que le reste des lignes à programmer le soit avec le concours des correspondants des ministères concernés au plus tard le 15 septembre 2003 ;
- que les chargés d'études suivent les différents administrateurs afin que la programmation qui a été faite se traduise effectivement par le dépôts des DAO.
- qu'au-delà de la DMP, les autres Directions compétentes de la Direction Générale du Budget et des Finances soient associées à l'avenir (DBE, DCF, DCB) de même que les payeurs du Trésor.

4.9. Actualisation et diffusion des procédures et outils de gestion

Au terme des travaux de l'atelier bilan de la DMP pour la gestion 2002, différentes résolutions devant contribuer à la recherche de l'efficacité et de la transparence ont été adoptées.

4.9.1 Actualisation des DAO de référence

Les DAO de références ont été revus et corrigés dans le sens d'une recherche de l'efficacité des procédures, en collaboration avec les partenaires de la DMP.

4.9.2 Mesures d'amélioration de la gestion des DAO

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des DAO, un nouveau circuit basé sur la simplification des procédures a été mis en place. Il permet une réduction des délais.

4.9.3 Gestion des opérations d'ouverture et de jugement

La phase allant de l'ouverture au jugement en passant par l'analyse des offres, a été enfermée dans un délai maximum de 14 jours. Une analyse commune devant se tenir une semaine après l'ouverture des offres.

4.10 Encadrement des opérations relatives à la sortie de guerre.

Dans le cadre du lancement des opérations pour la reconstruction du pays, un budget spécial a été mis en place pour financer les différents travaux et acquisitions. A cet effet, un comité de pilotage a été installé pour l'opération de redéploiement de l'Administration dans l'ouest du pays.

Le comité a travaillé pour définir les priorités ainsi que la liquidation des sommes nécessaires pour les différents volets de l'opération, en association avec les différents secteurs concernés.

La Direction des marchés publics, en tant que garant de la réglementation des achats publics et acteur principal dans le processus de la bonne gestion des deniers publics, a été associé à ce projet pour garantir les intérêts de l'Etat.

Cette assistance consiste à :

- aider à instruire les demandes de procédure dérogatoire afin d'obtenir l'accord du Ministre des Finances ;
- aider au montage des dossiers d'appel d'offres ;
- arbitrer les attribution de marchés en veillant à faire les combinaisons les avantageuses possibles pour l'Etat ;

A titre d'illustration, les appels d'offres pour la réhabilitation des édifices publics dans la région de l'ouest ont permis de faire des économies à hauteur d'environ 400 millions sur le budget prévisionnel.

D'autres opérations concernant le domaine de l'hydraulique et celui des routes sont programmées pour très bientôt.

4.11 Renforcement de la transparence.

Au cours de la gestion des opérations de passation des marchés publics, il été donné de constater beaucoup de faux dans les documents produits par les soumissionnaires.

Pour une attribution juste et équitable, il a été nécessaire de procéder à des vérifications. Cette vérification s'est faite grâce aux travaux de fiabilisation des pièces administratives et de garantie.

4.12 Les contraintes

Dans son fonctionnement au cours de l'année 2003, la DMP a fait face à un certain nombre de contraintes qui ont limité dans certains domaines ses performances.

Ces contraintes sont les suivantes :

- L'insuffisance des moyens humains pour fair face aux besoins d'encadrement des acteurs locaux
- l'insuffisance des moyens techniques, à la suite notamment du dysfonctionnement dans le réseau informatique de la Direction
- l'absence d'un dispositif d'évaluation de l'efficacité des procédures internes en terme notamment de délais
- l'insuffisance de capacité des acteurs dans la gestion des opération sur les marchés publics accentuant les besoins de formation

V- PROGRAMME 2004

5.1 Contexte et priorités

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2004 s'inscrit dans le contexte général de sortie de crise que reflète le budget de cette année dans son ensemble. Un tel contexte impose plus de rigueur et de discipline dans l'exécution budgétaire et un recours plus accru aux procédures de marchés publics.

En outre, la perspective de la mise en œuvre d'un programme national de reconstruction bénéficiant d'appuis financiers intérieurs et extérieurs, commande la recherche d'une plus grande efficacité des procédures. Il s'agira de contribuer avec célérité, rigueur et transparence à l'exécution d'un tel programme afin d'accroître le rendement des fonds investis.

Par ailleurs, l'année 2004 sera marquée par la mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics. Cette réforme met en place des innovations importantes sur les plans réglementaire et institutionnel. Il apparaît nécessaire en conséquence, que les résultats de la réforme et le nouveau dispositif qui en découle, soient largement diffusés auprès des acteurs publics mais également des partenaires privés et de la société civile.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, la proposition du programme d'activité 2004 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités suivantes :

- ◆ Mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics ;
- ◆ Mise en place d'un dispositif accompagnant le processus de sortie de crise et de reconstruction
- ◆ Mise en œuvre d'un programme de formation et de renforcement des capacités ;
- ◆ Mise en place du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP);
- ◆ Poursuite de la déconcentration des marchés publics ;
- ◆ Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;

5.2. Réforme des marchés publics

En vue de permettre la mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics au cours de l'année 2004, les activités suivantes sont prévues :

- (i) Finalisation et signature du décret portant code des marchés publics adopté par le Gouvernement en septembre 2002. Le décret dans sa version finale intégrera les mécanismes institutionnels de l'organisation

du nouveau système des marchés publics, fondé sur la responsabilisation des acteurs, le renforcement des missions de contrôle et la mise en place d'organes de recours amiables ;

- (ii) Finalisation et adoption des textes juridiques spécifiques notamment, les cahiers des clauses administratives générales (CCAG) pour les marchés de travaux, de fournitures courantes et informatiques, ainsi que ceux de prestations intellectuelles ;
- (iii) Finalisation des outils et instruments types de gestion devant permettre la mise en œuvre rapide, transparente et efficace des procédures (guides et manuels de procédures, formulaires, dossiers types d'appel d'offres) ;
- (iv) Création et animation des organes opérationnels : coordination sectorielle au sein des ministères, Commission Consultative des Marchés Publics (CCMP), Commission Administrative de Conciliation (CAC), Commission Paritaire de Conciliation (CPC) ;
- (v) Restructuration de la Direction des Marchés Publics (DMP)
- (vi) Dispositions transitoires de gestion : définir l'organisation et
- (vii) l'encadrement des points focaux. Adoption et mise en œuvre d'un schéma directeur d'informatisation du système des marchés publics.
- (viii) Plan d'action de la revue analytique du système des marchés publics

5.3 Mise en place d'un dispositif accompagnant le processus de sortie de crise et de reconstruction

- Formalisation de la procédure à travers une instruction qui définit les modalités d'application avec les modalités d'éligibilité.
- Mise en place d'un dispositif de suivi et de coordination

5.4 Mise en place du SIGMAP

La mise en œuvre de la réforme du système des marchés publics va consacrer une forte responsabilisation des acteurs du système à travers la décentralisation et la déconcentration.

Le rôle majeur de la DMP, sera désormais la coordination et la régulation du système. Ces nouvelles fonctions nécessitent une visibilité sur toute la chaîne de passation et d'approbation des structures décentralisées et déconcentrée. Il s'avère donc nécessaire de disposer d'un outils informatique pouvant aider à accomplir ces

tâches, d'où la mise en place du **Système Intégré de Gestion des Marchés Publics** (SIGMAP). La maîtrise d'œuvre de cet outils sera assurée par la Société Nationale de Développement Informatique.

Les résultats attendus sont les suivants :

- liaison entre la centrale entre les autres points focaux et DMP Régionales ;
- centraliser, diffuser la réglementation et des outils ;
- suivre la mise en œuvre des procédures et assurer la traçabilité des opérations
- réserver les crédits et suivre l'approbation des marchés
- suivre l'exécution des marchés
- Centraliser et diffuser les informations sur les marchés publics

5.5 Formation et renforcement des capacités

La formation au cours de l'année 2004 va être appréhendée dans une problématique plus globale de renforcement des capacités et de professionnalisation des acteurs du système des marchés publics.

Les principales activités de formation s'articuleront autour des points suivants :

- adoption du plan de formation avec le Cabinet RESTEK ;
- mise en place d'un plan de formation des formateurs ;
- institutionnalisation de la formation.

5.6 Déconcentration des marchés publics

La déconcentration se poursuivra avec le démarrage des activités de la Direction Régionale des Marchés Publics à Abengourou et de San-Pédro en 2004 pour assurer l'encadrement des acteurs situés dans les régions Est, Nord-Est et Région Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. L'objectif étant de couvrir toutes les zones accessibles de la Côte d'Ivoire

La problématique de la décentralisation est de définir le type d'organisation à mettre en place pour répondre aux besoins de tous les services et des objectifs fixés à la DMP.

5.7 Autres mesures d'appui à l'efficacité globale des marchés publics

Les dispositions devant entrer en vigueur en vue de renforcer la transparence et l'efficacité dans la gestion du système des marchés publics se présentent comme suit :

- (i) Mise en place d'un plan d'action pour la prévention de la fraude et la lutte contre la corruption dans la gestion des marchés publics ;
- (ii) Poursuite des échanges avec les partenaires en vue de la fiabilisation des pièces administratives, ainsi que la vulgarisation et l'exploitation des résultats dans le cadre de l'attribution des marchés ;

-
- (iii) Mise en œuvre d'un projet de catégorisation des entreprises en liaison avec les partenaires privés ;
 - (iv) Mise en œuvre du projet de réhabilitation et de restructuration des archives ;
 - (v) Finalisation du module de la Banque de Données des Prix de Référence relatif aux fournitures et aux équipements ;
 - (vi) Mise en œuvre d'un plan communication d'ensemble

5.8 Les moyens